

Confrontation de la vision d'Erik Orsenna à celle de Marc Wilmet

Dans le premier chapitre de la *Grammaire* Wilmet consacré au **mot**, Marc Wilmet dit que la langue est un *continuum* sur lequel les linguistes ont pratiqué plusieurs découpages récurrents : 1° le texte 2° la phrase 3° le syntagme 4° le mot 5° le son ou le phonème... (cf. §26)

Les constantes de la réflexion grammaticale restent la phrase et le mot. On peut les envisager selon un ordre montant ou descendant, soit du mot à la phrase – l'option traditionnelle –, soit de la phrase au mot – la tendance moderne, mieux accordée à la démarche analytique. Par nécessité d'exposition, désireux de progresser pas à pas en terrain connu, Marc Wilmet adoptera le modèle ancien (cf. §30).

Le mot a des réalités disparates : (1) le mot graphique (2) le mot phonétique (3) le mot sémantique et (4) le mot lexicographique (cf. §31).

Les mots sont organisés en classes. L'important est de séparer deux courants : (1) européen, (2) américain (cf. §39). Le courant européen vise à doter les mots d'une nature inaliénable (cf. §40). Le courant américain consiste en un exercice fondamental qui est l'analyse en constituants immédiats, c'est-à-dire la résolution de proche en proche, fondée sur le principe de la substitution, d'un segment supérieur en deux segments inférieurs (cf. §41). Divers modèles visualisent le déroulement de l'opération : boîte, parenthésation, parenthésation étiquetée et arbre (cf. §44).

Dans le deuxième chapitre de la *Grammaire* Wilmet consacré au **nom**, il est dit que chaque nom bénéficie d'une extension et d'une intention intrinsèques. L'extension désigne l'ensemble des objets du monde auxquels un mot est applicable et l'intention la somme des sèmes constituant le signifié de ce mot (cf. §51). Le nom est doté d'une extension immédiate dans le sens où le nom donne un accès direct à la réalité (cf. §53).

Marc Wilmet répartit les noms en couples oppositionnels. Il oppose entre autres nom masculin et nom féminin ; nom humain et nom non humain ; nom animé et nom inanimé (cf. §54).

L'**article** n'est pas reconnu en tant que classe chez Marc Wilmet (cf. §101). Marc Wilmet appelle article déterminant. Au sein de ceux-ci, il distingue trois sections :

1. les quantifiants
2. les caractérisants
3. les quantifiants-caractérisants (cf. § 127)

Les quantifiants sont des déterminants qui circonscrivent le déterminé (le nom) dans son extensité. *Définition des principaux termes techniques*

Les caractérisants sont des déterminants qui circonscrivent le déterminé (le nom) dans son extension. *Définition des principaux termes techniques*

Les quantifiants-caractérisants sont des déterminants du nom qui circonscrivent le déterminé dans son extension et dans son extensité. *Définition des principaux termes techniques*

(Rq : l'extensité marque la quantité ; l'extension représente l'ensemble.)

Erik Orsenna n'a pas envisagé l'article zéro à l'opposé de Marc Wilmet.

En ce qui concerne l'**adjectif**, Marc Wilmet défend les quatre options suivantes. 1) l'adjectif englobe les articles, les adjectifs qualificatifs et les adjectifs déterminatifs de la grammaire scolaire.

2) les adjectifs ont deux fonctions possibles : la fonction épithète et la fonction attribut. Marc Wilmet préfère qu'on dise fonction déterminative.

3) la fonction déterminative se dédouble selon que les déterminants influencent l'extensité ou l'extension du nom. Nous les nommerons respectivement quantifiants et caractérisants.

4) le nom déterminé tisse avec ses adjectifs déterminatifs un réseau de relations constituant le syntagme nominal (cf. §126).

Le pronom. Définir le pronom à l'aide de son étymologie : le latin pronomen 'mis à la place du nom' est pour Marc Wilmet un raisonnement naïf (cf. §296). Marc Wilmet procède à une redescription de ce que les grammairiens appellent « pronoms » en se fondant sur la classe fonctionnelle des déterminants. Il distingue les pronoms accidentels, les pronoms en relation morphologique avec un déterminant, et les pronoms essentiels, les pronoms sans relation avec un déterminant

(cf. §298). Les pronoms accidentels se divisent comme les déterminants c'est-à-dire en quantifiants, en caractérisants, et en quantifiants-caractérisants (cf. §299). Les pronoms personnels eux se divisent en indéfinis et en personnels (cf. §323).

Il y a un chapitre consacré à l'**adverbe** dans la Grammaire Wilmet. Certains grammairiens parlent de l'invariabilité de l'adverbe comme un trait définitoire (ce qu'a fait Erik Orsenna) (cf. §538). Les adverbes peuvent pourtant varier. Les exceptions ne manquent pas. Exemple : *des portes grandes ouvertes* (cf. §539). D'autres grammairiens ont défini l'adverbe comme étant le complément du verbe, de l'adjectif ou d'un autre adverbe. La liste pourrait encore s'étoffer pour Wilmet (cf. §540). De plus on glisse là de la nature à la fonction de l'adverbe. Donc pour Marc Wilmet, il n'y a pas de définition de l'adverbe en intension (qu'est-ce qu'un adverbe ?) il faut alors se rabattre sur une définition en extension (quels sont les adverbes ?) (cf. §541). La classe de l'adverbe se constitue sur l'adjectif et la préposition (cf. §542). Les adverbes sont des mots d'extension bimédiate (désigne la totalité des relations de lieu, manière, mesure, temps, modalité). Ils sont donc voués à une « incidence relationnelle » (fonction adverbiale) qui entraîne le plus souvent leur invariabilité. La fonction adverbiale domine une fonction circonstancielle (cf. §551).

Dans le chapitre consacré à la **phrase**, nous avons les subdivisions suivantes :

1. la phrase simple vs la phrase complexe
2. la phrase unique vs la phrase multiple

La phrase est donc soit unique soit multiple. On entend par phrase multiple plusieurs phrases uniques. La phrase unique est simple ou complexe. Simple, elle se compose exclusivement d'une matrice tandis que complexe, elle se compose d'une matrice et d'une enchâssée c'est-à-dire une sous-phrase (cf. §554).

La phrase est la réunion d'un énoncé et d'une énonciation (cf. §558). L'énoncé est le contenu de la phrase. L'énonciation est la manière dont le locuteur envisage son énoncé. C'est la prise en charge de l'énoncé au triple point de vue de la personne (qui ?) du temps (quand ?) et de la modalité (comment ?) *Définition des principaux termes techniques.*

Chez Marc Wilmet, la syntaxe de la phrase est traversée par plusieurs courants selon l'axe principal du verbe et les axes secondaires des compléments (cf. §654).

En ce qui concerne l'ordre des mots, divers facteurs, grammaticaux et expressifs conditionnent la place du verbe, du sujet et des compléments (cf. §655).

Le **sujet** chez Marc Wilmet, on en parle quand on parle du thème (élément de l'énoncé). Le thème est ce dont on parle. Il correspond au sujet logique. Il y a des relations du sujet logique avec d'autres espèces de sujets (cf. §573) : sujet logique et sujet grammatical (le sujet régit l'accord du verbe) (cf. §574) ; sujet logique et sujet sémantique (le sujet agent/ patient/ bénéficiaire/ instrument/ lieu/ temps) (cf. §575) ; sujet logique et sujet psychologique (sujet informationnel) (cf. §576).

Le **verbe** est un mot d'extension médiate pourvu des marques spécifiques de la conjugaison (cf. §352). En ce qui concerne les **temps du verbe**, Marc Wilmet dit que le verbe rapporte un procès à un repère R fixé en un point quelconque du temps cosmique.

Trois possibilités :

1. procès simultané à R
2. procès antérieur à R
3. procès postérieur à R (cf. §369)

L'indicatif est un mode personnel actuel. Le système de l'indicatif français se recompose de deux sous-systèmes prenant pour bases le présent et le passé 2 (ou l'imparfait) (cf. §440).

Passé simple ou passé I forme simple. Le temps est passé et l'aspect est global (cf. §478).

L'aspect ? C'est l'observation du temps. Une forme verbale prélève un fragment de cette ligne du temps. Il y a deux catégories de l'aspect :

1. l'aspect global (extérieur au verbe)
2. l'aspect sécant (intérieur au verbe)

L'imparfait ou passé II forme simple. Le temps est passé et l'aspect est sécant (cf. §490).

Le conditionnel. Il a l'infixe « r » du futur et la désinence de l'imparfait qui le rattachent à l'indicatif (cf. §359). Le conditionnel est un futur du passé ou futur II. Le temps est futur du passé et l'aspect est global (cf. §523).

Les **compléments du verbe** sont l'attribut, l'objet 1^{er} (direct), l'objet second (indirect), le circonstanciel (cf. §599).

Les **prépositions** et les **conjonctions** sont définies par leurs fonctions de ligateur, d'enchâsseur, et/ou de translateur (cf. §702).

CommuneLangue.com